T 02

ANNEXES DE TOITURE

Installés dès l'origine de la construction ou issus d'évolutions ultérieures, les différentes composantes d'une couverture présentent des caractéristiques techniques liées à leur fonction, mais aussi des qualités ornementales. Il est question d'ouvertures pour éclairer les espaces sous combles, d'éléments d'étanchéité entre des différents matériaux, de gestion des eaux pluviales, de conduits, de souches de cheminée ou d'évents pour assurer la circulation des flux d'air, d'ouvrages maçonnés ou façonnés...
Ces élements témoignent de spécificités liées aux matériaux locaux, au savoir-faire et aux expressions vernaculaires ou stylistiques de la région. La préservation, l'entretien, la réparation et l'évolution mesurée de ces composantes sont des actions essentielles au maintien de couvertures saines, et à la conservation de leurs qualités architecturales et patrimoniales.

Au sein des espaces protégés, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Architectes des bâtiments de France (ABF) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projets et prise en compte des patrimoines.

Élaborées par les UDAP de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, les indications de cette fiche visent à accompagner le plus en amont possible les avant-projets des demandeurs, maîtres d'ouvrage particuliers ou collectivités, pour que les principes qui régissent les sites protégés soient mieux pris en compte et que l'instruction des dossiers d'urbanisme en soit fluidifiée.



Châssis ou fenêtres de toit

Les châssis de toit permettent d'éclairer les parties supérieures des bâtiments, notamment les combles transformés en espace d'habitation. Autrefois « tabatières » donnant accès à la toiture pour en assurer l'entretien ou ventiler, ce sont aujourd'hui des éléments régulièrement rapportés sur l'architecture ancienne, souvent non conçue pour les accueillir. Ce type d'ouverture est inadapté aux toitures de faible pente et aux couvertures en tuiles creuses ou romanes.

À NOTER

À l'échelle de l'immeuble, selon la sensibilité du contexte urbain, les châssis de toit peuvent être envisagés si :
- l'espace à éclairer par le châssis ne bénéficie pas déjà d'une ouverture en façade,
- d'autres solutions d'ouvertures en façade ou en pignon ne peuvent être envisagées,
- ils ne dénaturent pas la qualité architecturale et patrimoniale du bâtiment.

Pour faciliter leur intégration, l'implantation s'effectue dans le plan de la couverture au moyen d'une zinguerie limitée, et est positionnée dans l'axe des fenêtres situées en façade (dans le prolongement des « travées »).

Les accessoires de châssis comme les volets roulants extérieurs sont généralement proscrits en secteur protégé.

Certains modèles de châssis s'adaptent aux caractères patrimoniaux par l'ajout d'une traverse verticale (nommée à tort « meneau central »), qui assure une meilleure intégration.



La pose aléatoire et irrégulière des châssis de toit compromet la qualité de la toiture et dégrade les paysages urbains visibles, notamment depuis les points hauts.
Pour limiter le mitage des toitures :
- Leur nombre doit être réduit au minimum nécessaire aux principes de ventilation ou d'éclairement.
- Leurs dimensions doivent être restreintes.

Les châssis de désenfumage s'intègrent au sein d'une ouverture existante ou à créer, en cohérence avec la façade. En toiture, ils peuvent être constitués d'un simple châssis métallique peint dans la tonalité de la couverture ; ou, dans des cas plus sensibles, couverts par le matériau de couverture.



Verrières

Les verrières permettent d'éclairer et de ventiler de grands espaces intérieurs dédiés aux parties communes.
Certains immeubles du XIXème siècle présentent des verrières en surplomb des cages d'escaliers. Certains combles sont éclairés par de longues verrières au niveau du faîtage.
Dans l'architecture industrielle, les dispositifs de sheds apportent de la lumière de manière constante en évitant les rayons directs du soleil. Ces ouvrages de verre et de serrurerie présentent une importante valeur patrimoniale. Leur maintien, leur entretien régulier, voire leur restauration, évitent les infiltrations d'eau.

Sous réserve de sa compatibilité avec la valeur patrimoniale de l'immeuble et de la capacité d'évolution de la toiture au sein de son paysage urbain, la conception d'une verrière est parfois préférable à la multiplication des châssis de toit.
Cependant, cela nécessite de lourds travaux et une exécution de qualité, avec notamment des profils métalliques fins. Elle doit rester exceptionnelle. La verrière est proportionnée à la surface du toit et s'intègre au plan de toiture sans saillie.



Lucarne

La lucarne, ou jacobine, constitue une **ouverture verticale abritée par un élément de charpente ou de couverture.** Il existe une grande variété de lucarnes dont les formes et les matériaux varient selon les époques de constructions et les styles.

Les lucarnes existantes sont des ouvrages patrimoniaux qui participent à l'ornement des couvertures, à la composition qui couronne l'architecture des façades : leur maintien est essentiel.

La restitution ou la création d'une lucarne est possible si le modèle, les dimensions et les matériaux respectent les dispositions d'origine ou sont adaptés à la typologie de la couverture. Leur positionnement se fait dans la continuité des ouvertures en façade. Dans certains cas, la lucarne est une alternative de qualité aux châssis modernes.

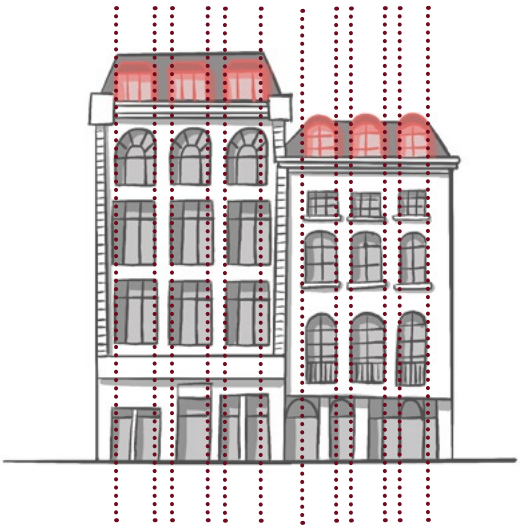

alignement aux ouvertures existantes, axé sur les travées













Cheminée

Les cheminées anciennes enduites, en pierres de taille ou en briques, **font partie intégrante du paysage urbain et sont des éléments essentiels de la couverture traditionnelle.**

Par leur taille et leur matérialité, elles dessinent les paysages aériens qui font l'identité des territoires. **Les cheminées existantes à valeur patrimoniale sont à maintenir absolument.** Si leur état de conservation implique un danger, elles peuvent être démolies à condition d'être reconstruites à l'identique.

La conservation des conduits verticaux est essentielle, même s'ils ne servent plus à l'évacuation des fumées de feu de cheminée. Ils peuvent servir par exemple aux circuits de ventilation ou au passage de réseaux divers.



Cheminées monumentales

Forjet (débord, dépassé de toiture)

Les débords de toitures traditionnelles ont pour rôle de protéger la façade des ruissellements d'eau et de l'exposition au soleil.
Certaines architectures anciennes et/ou rurales présentent d'imposants débords de toitures pouvant aller jusqu'à 90 cm.
Ces forjets (appellation répandue dans le Lyonnais ou le Beaujolais) ont également un rôle décoratif. Certaines extrémités de chevrons sont sculptées ou peintes, c'est notamment le cas des architectures de style régionaliste qui puisent leur inspiration dans les formes de l'architecture vernaculaire.



Présence d'un forjet

Les habillages en PVC ne sont pas acceptés en espace protégé : la mise en oeuvre des avancées de toit doit être réalisée à chevrons apparents, de section rectangulaire le plus souvent.

Protection des façades à pans de bois pouvant dater du Moyen Âge, de façades enduites et même ornementées de décors peints au badigeon

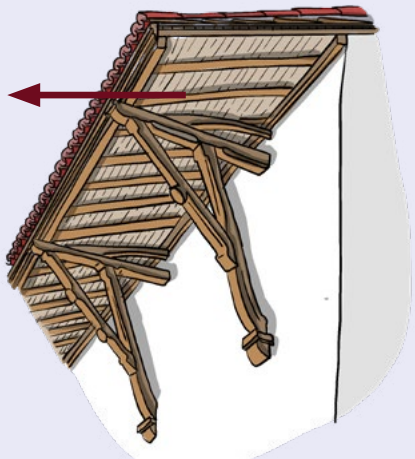

Débord pouvant aller jusqu'à 90 cm !

Protection des fenêtres garantie

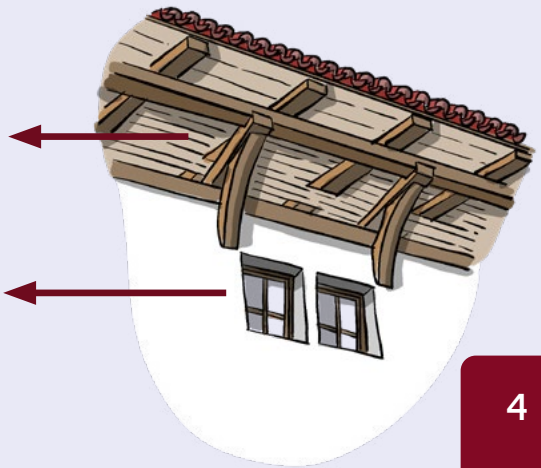

Éléments d'évacuation des eaux pluviales

Les chéneaux et gouttières sont des **conduits de collecte des eaux de pluie, situés en bas de la pente de toiture,** mais qui n'ont pas le même emplacement.

Le **chéneau** est **intégré directement dans le gros œuvre,** donc **non visible.** La **gouttière** est **apparente,** et la **descente d'eau** permet **l'évacuation des eaux qui s'écoulent sur la toiture en direction du sol.**

À SAVOIR

Pour les toits en terrasse, l'évacuation de l'eau se fait par des tuyaux raccordés aux descentes via une boîte à eau.



Coupe d'un chéneau



Coupe d'une gouttière

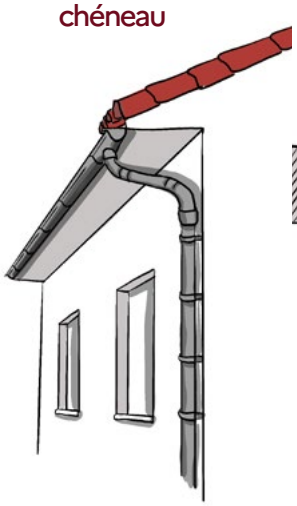

Descente des eaux pluviales

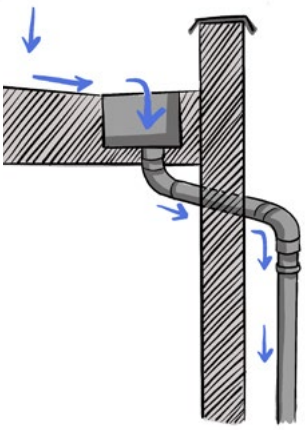

Système de boîte à eau

Ces éléments sont essentiels à la bonne gestion de l'étanchéité. Ils doivent être conçus avec des matériaux résistants aux intempéries. **Le zinc ou le cuivre** sont à privilégier pour les constructions patrimoniales, au contraire du PVC qui ne trouve pas sa place sur les façades anciennes. Ces produits modernes ne s'accordent pas avec les matériaux anciens ; leur teinte, trop claire ou trop foncée, impacte l'esthétique des façades.





Éléments de ventilation

Pour maintenir et prolonger l'étanchéité et l'isolation d'une toiture, il est important de **s'assurer de l'efficacité de sa ventilation.**

Les mouvements d'air permanents à la sous-face des matériaux de couverture sont indispensables à la conservation des supports en bois et à l'évacuation des vapeurs d'eau.

Cette ventilation est assurée par des débords de toiture ou des éléments ouverts, des évents ou des châtières, placés sur la couverture.

Les équipements dédiés au traitement de l'air sont parfois **installés dans les espaces sous combles** : les nécessités de ventilation supposent d'intégrer, dans le plan de la toiture, des grilles à ventelles dûment dessinées, teintées du ton du matériau de couverture.


Châtière intégrée sur ardoise


Tuile châtière


Dispositif de ventilation de toiture

ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

04

Les **ornements de toiture** comme **la crête** ou **l'épi de faîtage, les girouettes, les génoises, les lambrequins,** sont des éléments de décor dont les motifs et les matériaux varient selon l'époque, le style ou la région.
Ils caractérisent la fonction et le prestige de la construction, reflètent le rang social de son commanditaire.

À ce titre, **leur conservation et leur restauration doivent être assurées par des couvreurs traditionnels, spécialistes du bâti ancien et artisans d'art.**


Génoise visible dans le Beaujolais


Épi de faîtage en fer blanc


Épi de faîtage en terre cuite moulée


Crête et épis de faîtage type XIXème siècle



Réglementation

Le territoire hexagonal peut être couvert par différents types d'espaces protégés : abords de monument historique, Site patrimonial remarquable (SPR) au titre du code du patrimoine (7%), site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement (4%).

Préalablement à tous travaux relatifs à la réfection, la modification, le remplacement, la construction d'une couverture ou d'une toiture, **une demande d'autorisation d'urbanisme est obligatoire,** sous forme de déclaration préalable (formulaire 16702*01) ou de permis de construire (formulaire 13406*15 ou 13409*15). À adresser à la mairie, elle est soumise dans le cadre de l'instruction à la consultation de l'UDAP, pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
Les caractéristiques d'une toiture répondent à des normes, et doivent se conformer au plan local d'urbanisme (PLU) du territoire concerné par les travaux : se rapprocher de la mairie pour s'assurer des caractéristiques autorisées.
D'autres réglementations sont à connaître, notamment l'écoulement des eaux de pluie, régi par le code civil.



Transition écologique

La nécessaire sobriété en matière de consommation d'énergie ou de matières premières oblige à l'entretien régulier d'une couverture et de ses annexes. Afin d'éviter les surchauffes d'été qui conduisent à l'utilisation d'une climatisation, l'emplacement des fenêtres de toit doit être attentivement étudié (éviter les pans exposés au sud et à l'ouest).
Les combles non aménagés forment des espaces tampons protégeant l'espace habitable de l'extérieur. Les maintenir permet d'améliorer naturellement la performance thermique (déperditions limitées, confort d'hiver).
La multiplication des épisodes de fortes pluies nécessitent d'adapter la dimension des ouvrages d'évacuation d'eau de pluie et de maintenir la profondeur des débords de toit protégeant les façades.
Les solutions de ventilation naturelle sont à privilégier. Les combles sont des lieux pouvant accueillir de la biodiversité, les interventions éventuelles doivent en tenir compte pour ne pas perturber leur habitat.



Pour approfondir

- Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien, CREBA : https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/espace-documentaire

- Maisons paysannes de France, ATHEBA : https://maisons-paysannes.org/librairie/recueils-techniques/ https://maisons-paysannes.org/wp-content/uploads/2013/07/ATHEBA-combles-dans-le-bati-ancien.pdf

Fiches conseil associées

U 01 *La couverture dans le bâti ancien*

U 03 *Isolation de toiture*

E 01 *Les capteurs solaires*

Fiches conseil régionales UDAP_DRAC_Auvergne Rhône-Alpes - Tous droits réservés DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, version 2026.07.01

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté Égalité Fraternité

contacter l'Udap de mon département : ici

mes travaux en site protégé